

DIPLOMATIE

L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Les signataires du document d'Helsinki promettent

- d'encourager les échanges d'informations
- de permettre aux journalistes de transmettre le résultat de leur travail

Nous avons publié (« Le Monde » du 24 juillet) les extraits des trois premiers chapitres de l'acte final de la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Ces chapitres concernaient : les questions relatives à la sécurité en Europe ; la coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement ; les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

Nous poursuivons ci-dessous la publication des extraits de ce document.

IV. — Coopération dans les domaines humanitaires et autres

« Les Etats participants,

Désireux de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;

Conscients de ce que l'accroissement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, une plus large diffusion de l'information, l'extension des contacts entre les personnes et la solution des problèmes humanitaires contribueront à atteindre ces objectifs ;

Résolus en conséquence à coopé-

perer entre eux, indépendamment de leurs régimes politiques, économiques et sociaux, afin de créer de meilleures conditions dans les domaines ci-dessus, de développer et de renforcer les formes existantes de coopération ainsi que d'élaborer des voies et moyens nouveaux conformes à ces objectifs ;

Convaincus que cette coopération devrait se faire dans le plein respect des principes gouvernant les relations entre les Etats participants, tels qu'ils sont énoncés dans le document correspondant ;

Ont adopté ce qui suit :

1. - Contacts entre les personnes

Les Etats participants,

Considérant le développement des contacts comme un élément important du renforcement des relations amicales et de la confiance entre les peuples ;

Affirmant, en relation avec leur effort actuel pour améliorer les conditions dans ce domaine, l'importance qu'ils attachent aux considérations humanitaires ;

Désireux dans cet esprit de développer, avec la poursuite de la détente, de nouveaux efforts en vue de réaliser un progrès continu dans ce domaine ;

Et conscients de ce que les questions qui s'y rapportent doivent être réglées par les Etats intéressés dans des conditions mutuellement acceptables ;

Se fixent comme objectif de faciliter, sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants, et de contribuer à la solution des problèmes d'intérêt humain qui se posent à cet égard.

Se déclarent prêts à ces fins à prendre les mesures qu'ils jugent appropriées et à conclure, selon les besoins, des accords ou des arrangements entre eux, etc.

Expriment leur intention, dès maintenant de procéder à l'application de ce qui suit :

a) Contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille.

Afin de favoriser la poursuite du développement des contacts sur la base des liens de famille, les Etats participants examineront favorablement les demandes de déplacement en vue de permettre l'entrée ou la sortie de leur territoire à titre temporaire, et de façon régulière si celle-ci est souhaitée, aux personnes désireuses de faire visite à des membres de leur famille...

b) Réunion des familles.

Les Etats participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille,

2. - Information

Les Etats participants...

Reconnaissant l'importance de la diffusion de l'information en provenance des autres Etats participants et d'une meilleure connaissance de cette information ;

Souhaitant en conséquence le rôle essentiel et l'influence de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et des agences de presse, ainsi que des journalistes dont l'activité s'exerce en ces domaines ;

Se fixent comme objectif de faciliter une diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature, d'encourager la coopération dans le domaine de l'information et l'échange d'informations avec d'autres pays, ainsi que d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes d'un Etat participant exercent leur profession dans un autre Etat participant et expriment leur intention de faciliter l'amélioration de la diffusion, sur leur territoire, des journaux et publications imprimées, périodiques ou non périodiques en provenance des autres Etats participants.

A cet effet :

— Ils encourageront leurs firmes et organisations compétentes à conclure des accords et contrats tendant à augmenter graduellement les quantités et le nombre des titres de journaux et publications importés des autres Etats participants. Ces accords et contrats mentionneront notamment les conditions de livraison les plus rapides et l'utilisation

versifiées, sous forme enregistrée et filmée, provenant des autres Etats participants et illustrant les divers aspects de la vie dans leurs pays, informations reçues sur la base des accords ou arrangements qui pourront se révéler nécessaires entre les organisations et firmes directement intéressées ;

— Ils faciliteront l'importation par des organisations et firmes compétentes de matériel audiovisuel enregistré provenant des autres Etats participants.

Les Etats participants prennent note de l'élargissement de la diffusion de l'information radiodiffusée et expriment l'espoir que ce processus se poursuive de sorte qu'il réponde à l'intérêt de la compréhension mutuelle entre les peuples ainsi qu'aux buts énoncés par cette conférence.

Amélioration des conditions de travail des journalistes.

Les Etats participants, désireux d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes d'un Etat participant exercent leur

profession dans un autre Etat participant, ont l'intention en particulier de :

— Examiner dans un esprit favorable et dans des délais appropriés et raisonnables les demandes de visa présentées par des journalistes ;

— Accorder aux journalistes des Etats participants accrédités à titre permanent, sur la base d'arrangements, des visas à entrées et sorties multiples pour des délais déterminés ;

— Faciliter la délivrance aux journalistes accrédités des Etats participants, de permis de séjour dans le pays de leur résidence temporaire et, si et quand ceux-ci sont nécessaires, des autres documents officiels qu'il leur convient d'avoir ;

— Assouplir, sur une base de réciprocité, les procédures d'organisation des déplacements de journalistes des Etats participants dans le pays où ils exercent leur profession, et offrir progressivement de plus grandes possibilités pour ce genre de déplacements, sous réserve de l'observation des règlements relatifs à l'existence

de régions interdites pour des raisons de sécurité ;

— Faire en sorte qu'il soit, autant que possible, donné rapidement suite aux demandes présentées par lesdits journalistes en vue de tels déplacements, compte tenu du facteur temps, propre à la demande ;

— Accroître les possibilités, pour les journalistes des Etats participants, de communiquer personnellement avec leurs sources d'information, y compris les organisations et les institutions officielles ;

— Accorder aux journalistes des Etats participants le droit d'importer l'équipement technique (photo, cinéma, magnétophone, radio et télévision) qui leur est nécessaire pour l'exercice de leur profession, sous la seule réserve que cet équipement soit réexporté ; (1)

— Donner aux journalistes des autres Etats participants, accrédités à titre permanent ou temporaire, la possibilité de transmettre intégralement, normalement et rapidement aux organes d'information qu'ils représentent, en utilisant des moyens reconnus par les Etats par-

ticipants, les résultats de leur activité professionnelle, y compris les enregistrements magnétiques et les pellicules et films non développés, aux fins de publication, de radio-diffusion ou de télévision.

— Les Etats participants réaffirment que les journalistes ne sauraient être expulsés ni pénalisés de quelque autre manière du fait de l'exercice légitime de leur activité professionnelle. En cas d'expulsion d'un journaliste accrédité, celui-ci sera informé des raisons de cette mesure et pourra demander le réexamen de son cas.

(A suivre.)

(1) Tout en reconnaissant que, dans de nombreux cas, les journalistes étrangers emploient du personnel local approprié, les Etats participants notent que les dispositions qui précèdent s'appliqueraient, sous réserve de l'observation des règlements pertinents, aux personnes provenant des autres Etats participants, qui sont régulièrement et professionnellement engagées comme techniciens, photographes ou cadreaux, de presse, de radio, de télévision ou de cinéma.

Fundação Cuidar o Futuro



DIPLOMATIE

L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Les Etats représentés à Helsinki s'engagent à

- ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force
- respecter le droit de chaque pays de choisir son système politique
- assurer les libertés fondamentales des hommes

L'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) sera signé le 1^{er} août prochain à Helsinki par les chefs d'Etat ou de gouvernement des trente-cinq pays membres de la conférence, c'est-à-dire tous les pays européens — moins l'Albanie. — les Etats-Unis et le

Canada. Cet acte final ne constitue pas un traité ayant une valeur juridique et prévoyant des sanctions en cas de violation de ses clauses. Il s'agit d'une déclaration d'intentions. Les signataires affirment dans le préambule, « la haute signification politique » de ce texte.

Le texte de l'acte final, qui a été rédigé en six langues (anglais, français, russe, espagnol, italien, allemand), comporte cent dix pages en cinq chapitres.

Nous publions ci-dessous les extraits de ce document qui concernent les deux premières « cor-

belles » (sécurité et coopération économique) ainsi que le texte sur la coopération en Méditerranée. Dans notre prochain numéro, nous publierons les extraits qui concernent la troisième « corbeille » (libre circulation des hommes et des idées) et les suites de la conférence.

I. — Questions relatives à la sécurité en Europe

Les Etats participant à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe...

... Convaincus de la nécessité de déployer des efforts pour faire de la détente un processus tout à la fois continu, de plus en plus viable et global, de portée universelle, et convaincus que la mise en œuvre des résultats de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constituera une contribution majeure à ce processus...

... Conscients de leur histoire

commune et reconnaissant que l'existence d'éléments communs dans leurs traditions et leurs valeurs peut les aider à développer leurs relations, et désireux de rechercher, en tenant pleinement compte de l'originalité et de la diversité de leurs positions et de leurs vues, des possibilités d'unir leurs efforts afin de surmonter la méfiance et d'accroître la confiance, de résoudre les problèmes qui les séparent et de coopérer dans l'intérêt de l'humanité...

un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux, comme entre tous les Etats...

8) Egalité de droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

... En vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique interne et externe, sans ingérence extérieure, et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel...

9) Coopération entre les Etats.

... En développant leur coopération, les Etats participants attachent une importance particulière aux domaines tels qu'ils sont établis dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, chacun d'entre eux apportant sa contribution dans des conditions de pleine égalité...

... Ils confirment que les gouvernements, les institutions, les organisations et les personnes ont un rôle propre et positif à jouer en contribuant à atteindre ces objectifs de leur coopération...

10) Exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international.

Les Etats participants doivent s'acquitter de bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, tant des obligations qui découlent de principes généraux que de traités ou d'autres accords, en conformité avec le droit international, auxquels ils sont parties...

Tous les principes énoncés ci-dessus sont dotés d'une importance primordiale et en conséquence ils s'appliquent également et sans réserve, chacun d'entre eux s'interprétant en tenant compte des autres...

Les Etats participants, tenant dûment compte des principes ci-dessus et, en particulier, de la première phrase du dixième principe, « Exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international », constatent que la présente déclaration n'affecte pas leurs droits et obligations, non plus que les traités et autres accords et arrangements correspondants...

Les Etats participants déclarent qu'ils ont l'intention de s'inspirer des principes contenus dans la présente déclaration dans leurs relations avec tous les autres Etats...

Suivent plusieurs paragraphes sous le titre : « Questions concernant la mise en pratique de certains des principes énoncés ci-dessus ». Il s'agit notamment d'un texte d'origine roumaine explicitant le principe n° 2 de façon aussi claire que possible de façon à prévenir, autant que faire se peut, tout recours à la force. Les signataires de l'acte final

affirment d'autre part leur résolution de poursuivre « l'examen et l'élaboration d'une méthode généralement acceptable de règlement pacifique des différends », notamment à partir du projet de convention présenté par la Suisse à la C.S.C.E.; à cette fin la Suisse convoquera, après 1977, une réunion d'experts.

Questions relatives au désarmement.

« Les Etats participants reconnaissent l'intérêt que présentent, pour eux tous, les efforts tendant à diminuer les risques de confrontation militaire et à promouvoir le désarmement, qui ont pour objet de compléter la détente politique en Europe et de renforcer leur sécurité. Ils sont convaincus de la nécessité de prendre, dans ces domaines, des mesures effectives qui, par leur portée et leur nature, constituent des étapes permettant de parvenir finalement à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et effectif, et qui devraient aboutir

au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Considérations générales.

Ayant examiné les vues qui ont été exprimées sur divers sujets relatifs au renforcement de la sécurité en Europe par des efforts conjoints visant à promouvoir la détente et le désarmement, les Etats participants, lorsqu'ils se sont engagés dans de tels efforts, s'inspirent notamment, dans ce contexte, des considérations essentielles qui suivent :

— La nature complémentaire des aspects politiques et militaires de la sécurité...

— L'importance qui s'attache à ce que les participants à de telles négociations fassent en sorte que les informations relatives au développement, au progrès et aux résultats de celles-ci soient fournies, sur une base appropriée, à d'autres Etats participants à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et, en retour, l'intérêt justifié pour chacun de ceux-ci que ses vues soient prises en considération.

— les statistiques concernant la production, le revenu national, le budget, la consommation et la productivité ;

— les statistiques du commerce extérieur élaborées à partir de classifications comparables entre elles comprenant la ventilation par produit avec indication des volumes et des valeurs, ainsi que des pays d'origine ou de destination ;

— lois et règlements concernant le commerce extérieur ;

— informations permettant de prévoir l'évolution de l'économie, utiles à la prospection commerciale, par exemple, celles concernant les orientations générales des plans et programmes économiques nationaux ;

— autres informations de nature à aider les hommes d'affaires dans leurs contacts commerciaux, par exemple, les répertoires périodiques, les listes et, lorsque cela se révèle possible, les organigrammes des firmes et organismes intéressés au commerce extérieur.

Les autres parties de cette section économique concernent :

— la coopération industrielle et les projets d'intérêt commun, en particulier « dans les domaines des ressources énergétiques, de l'exploitation des matières premières ainsi que du transport et des communications » ;

— Les dispositions relatives aux normes, arbitrage, arrangements bilatéraux spécifiques ;

— la science et la technique : définition des « domaines de coopération » (sont « à titre d'exemple » mentionnés divers secteurs en agriculture, énergie, nouvelles technologies, technologie des transports, physique, chimie, météorologie et hydrologie, océanographie, recherche sismologique, glaciologie, informatique, recherche spatiale, médecine et santé) ainsi que des « formes et méthodes de coopération » ;

— L'environnement : sont également définis les « objectifs », les « domaines » (pollution de l'air et des eaux, environnement marin) terres et sol, conservation de la nature et des réserves naturelles, zones d'habitation humaine, recherche fondamentale, mesures législatives et administratives) et les « formes et méthodes » de la coopération ;

— La coopération dans d'autres secteurs : développement des transports, promotion du tourisme, aspects économiques et sociaux de travail migrant, formation des cadres.

B. Document sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement

Les Etats participants.

Convaincus de l'importance politique de la notification préalable des manœuvres militaires d'envergure pour favoriser l'entente mutuelle, renforcer la confiance, la stabilité et la sécurité...

Reconnaissant que cette mesure résultant d'une décision politique repose sur une base volontaire ; Ont adopté ce qui suit :

1) Ils donneront notification de leurs manœuvres militaires d'envergure à tous les autres Etats participants, par les voies diplomatiques habituelles, conformément aux dispositions suivantes :

Notification sera donnée des manœuvres militaires d'envergure

comprenant au total plus de vingt-cinq mille hommes...

Dans le cas où le territoire d'un Etat participant s'étend au-delà de l'Europe, la notification préalable ne sera nécessaire que pour les manœuvres se déroulant à l'intérieur d'une zone de 250 kilomètres de profondeur à partir de la frontière qui fait face à tout autre Etat européen participant ou qui est commune à l'un et à l'autre, l'Etat participant n'étant toutefois pas tenu à notification dans les cas où cette zone est aussi contiguë à une frontière qui fait face à un Etat non européen non participant ou qui est commune à l'un et à l'autre.

Notification sera donnée vingt et un jours au moins avant le début des manœuvres, ou bien, si les manœuvres sont décidées moins longtemps à l'avance, le plus tôt possible avant la date de leur commencement...

II. — Coopération dans les domaines de l'économie de la science et de la technique et de l'environnement

Les Etats participants...

Reconnaissant qu'une telle coopération, en tenant compte des différents niveaux de développement économique peut être développée sur la base d'égalité et de satisfaction mutuelle des « partenaires » et de réciprocité permettant, dans l'ensemble, une répartition équitable des avantages et des obligations d'ampleur comparable, dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux...

Reconnaissant les effets bénéfiques qui peuvent résulter de l'application du traitement de la nation la plus favorisée, pour le développement des échanges...

S'efforceront de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux...

Sous le chapitre des « échanges commerciaux », il est notamment

prévu que les Etats participants assureront les facilités propres à développer les contacts d'affaires :

« Ils favoriseront la publication et la diffusion des informations économiques et commerciales à des intervalles réguliers et dans les meilleurs délais, notamment :

III. — Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée

Les Etats participants...

Convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe, mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne...

Prénant note avec satisfaction de l'intérêt manifesté par la conférence, depuis ses débuts, par les Etats méditerranéens non participants et ayant dûment tenu compte des contributions qu'ils ont présentées, déclarent leur intention :

— De favoriser le développement de relations de bon voisinage avec les Etats méditerranéens non participants...

— De contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants, en tenant dûment compte de leurs objectifs nationaux de développement, et de coopérer avec ces pays, en particulier dans les domaines de l'industrie, de la science et de la technologie, dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une meilleure utilisation de leurs ressources, favorisant ainsi un développement plus harmonieux des relations économiques...

Pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, les Etats participants déclarent également leur intention de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue amorcés par la C.S.C.E. avec les Etats méditerranéens non participants, afin d'y inclure tous les Etats de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix, à la réduction de forces armées dans la région, au renforcement de la sécurité, à la diminution des tensions dans la région et à l'élargissement de la coopération, perspectives pour lesquelles tous partagent le même intérêt, ainsi qu'en vue de définir de nouveaux objectifs communs...

(Publicité)

« PRESSELIBRE »

quotidien de l'après-midi

Journal d'Athènes

Editeur : Christos Tegopoulos
Directeur : Alecos Philippopoulos

Premier journal Grec
dirigé par sa propre équipe rédactionnelle

INDEPENDANT - RESPONSABLE
DÉMOCRATIQUE

Diffusé depuis le lundi 21 juillet

ΕΛΕΥΘΕΡΟΤΥΠΙΑ

‘Ημερήσια ‘Απογευματινή
‘Εφημερίδα τῶν ΑΘΗΝΩΝ

‘Εκδότης - Χρήστος Τεγόπουλος
Διευθυντής - Αλέκος Φιλιππίδης

‘Η πρώτη ελληνική εφημερίδα
πού εκδίδεται καί διοικείται
ἀπό τό Συντακτικό Προσωπικό.

ΑΔΕΣΜΕΥΤΗ - ΥΠΕΥΘΥΝΗ -
ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΚΗ

Κυκλοφορεῖ τήν
ΔΕΥΤΕΡΑ - 21 ‘Ιουλίου

3) Inviolabilité des frontières.

Les Etats participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes leurs frontières ainsi que celles de tous les Etats d'Europe et s'abstiennent donc maintenant, et à l'avenir, de tout attentat contre ces frontières.

En conséquence, ils s'abstiennent aussi de toute exigence ou de tout acte de mainmise sur tout ou partie du territoire d'un autre Etat participant.

4) Intégrité territoriale des Etats.

Les Etats participants respectent l'intégrité territoriale de chacun des autres Etats participants.

De même les Etats participants s'abstiennent chacun de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant un recours direct ou indirect à la force contrevenant au droit international, ou l'objet d'une acquisition au moyen de telles mesures ou de la menace de telles mesures. Aucune occupation ou acquisition de cette nature ne sera reconnue comme légale.

5) Règlement pacifique des différends.

Les Etats participants règlent les différends entre eux par des

Le juge unique est déclaré inconstitutionnel

LIRE PAGE 22

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,50 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75127 PARIS - CEDEX 03
C.C.P. 4297-23 Paris
Télex Paris no 63372
Tél. : 770-91-29

APRÈS LE RENVÈSSEMENT DE LA POSITION ÉGYPTIENNE

Le Conseil de sécurité prolonge de trois mois la mission dans le Sinai des « casques bleus »

Les jours se suivent...

Le « vide » de mauvais augure qu'eût créé, si le président Sadate s'en était tenu à sa décision initiale, un retrait des « casques bleus » du Sinai ne menace plus désormais. Pourtant, les explications données de source officielle à la décision du chef de l'Etat égyptien ne sont guère convaincantes : à un revirement aussi rapide et aussi éclatant — la prorogation du mandat de la force internationale étant refusée puis acceptée à quelques jours de distance — il faut sans doute d'autres motifs que l'appel, si pressant soit-il, du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Égypte ne se proposait certainement pas le seul objectif — que son ministre des affaires étrangères se félicite d'avoir atteint — d'attirer l'attention du monde sur la gravité de la situation. Il y a beau temps que personne n'entretient plus d'illusion à ce propos. Une menace modérée, suivie d'un geste ambigu de conciliation, expose surtout son auteur à n'être pas pris au sérieux.

Cette étrange façon de montrer les dents pour mieux sourire est-elle vraiment de nature à renforcer la main des Etats-Unis dans les « pressions » exercées sur Israël ? On ne semble pas, en tout cas, s'en émouvoir outre mesure à Jérusalem, où M. Rabin, ressuscitant une exigence en sommeil depuis longtemps, vient de réclamer que les négociations israélo-égyptiennes se déroulent « en tête à tête ».

Faut-il croire, avec la belle logique qu'utilise le quotidien de Beyrouth « Al Nahar », que le président Sadate « n'aurait pas pris son initiative s'il n'avait pas obtenu des garanties concernant l'imminence d'un nouvel accord intermédiaire » ? Une négociation, secrète pour l'essentiel, ne permet pas d'en exclure l'hypothèse, mais, c'est le moins qu'on puisse dire, elle n'est pas confortée par l'attitude et les déclarations des parties en cause.

Les Syriens, intéressés au premier chef, voient dans l'attitude du Rais moins de machiavélisme que de naïveté ; ils lui reprochent d'avoir démobilité son peuple par la réouverture à grand spectacle du canal de Suez et de faire, pour un règlement, une aveugle confiance à l'Amérique. On leur concéderait que si les Egyptiens voulaient brandir autre chose que des foudres de carton, ils n'auraient pas — face à leur opinion publique et au monde extérieur — la partie très facile aujourd'hui.

En toute hypothèse, rien ne permet d'affirmer qu'un accord est imminent. Les limites du « dégageant » israélien ne sont toujours pas précises sur le terrain. L'exigence d'un « tête-à-tête » par Jérusalem complique encore la négociation, même si elle est formulée avec quelques nuances. Les alliés de l'Égypte, Syriens ou Palestiniens, s'alarment de sa volte-face et craignent plus que jamais d'en faire un jour les frais.

Devant tant d'incertitudes, le nouveau geste du président Sadate paraît surtout refléter les contradictions dans lesquelles se débat son pays. Tandis que se déroulent les dernières passes d'armes entre le nouveau libéralisme et un narsisme moribond, faucons et colombes s'affrontent, amenant le chef de l'Etat à leur donner, tour à tour, des satisfactions ambiguës. Mais, du même coup, ils sapent son autorité et facilitent la tâche de ceux qui présentent ses mises en garde comme des rodonnades, ses apaisements comme des leures, sa politique comme une longue inconscience.

D'autant que, revenant sur son engagement de ne pas briguer à nouveau en 1976 le poste suprême — tout comme il était revenu sur le peu de cas qu'il semblait faire de l'Union socialiste arabe, abaissée puis exaltée et renforcée, — le Rais ne renforce guère sa position. Que fera-t-il lorsque, à un mois de distance, les 24 octobre et 30 novembre prochains, le mandat des « casques bleus » sur le Golan et dans le Sinai viendra de nouveau à expiration, si un règlement n'est pas enfin acquis ?

Le président Sadate ayant décidé le mercredi 23 juillet d'accepter la prorogation du mandat des casques bleus dans le Sinai, le Conseil de sécurité devait se réunir ce jeudi en début d'après-midi pour prolonger la mission de la FUNU pour une nouvelle période de trois mois. M. Kurt Waldheim, qui est attendu jeudi soir au Caire pour une brève visite, a estimé que la décision du président Sadate rendait possible la poursuite de la négociation pour un accord intérimaire avec Israël. L'Égypte estime que sa manœuvre a facilité et accéléré la négociation.

De notre correspondant

Le Caire. — A ceux qui insinuent que l'Égypte vient de donner un coup d'épée dans l'eau, les milieux officiels caïotes répondent vertement : « Bien au contraire, nous avons montré tout à la fois que nous pourrions nous aussi, le cas échéant, nous montrer intransigeants, mais que pour le moment nous restons fidèles à notre ligne raisonnable. » A ceux qui veulent savoir si l'acceptation du maintien des « casques bleus » au Sinai signifie qu'Israël a fait depuis une semaine des concessions qui rendent possible un second accord intérimaire, on riposte ici : « Un tel accord n'est pas encore acquis, mais les chances qu'il le soit bientôt augmentent actuellement. »

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 5.)

SÉRIE EXCEPTIONNELLE DE RENCONTRES « AU SOMMET »

Les dirigeants occidentaux s'efforcent de coordonner leurs positions avant la conférence d'Helsinki

La fin du mois de juillet et le début d'août sont marqués en Europe par une exceptionnelle série de rencontres « au sommet ». Aux déplacements traditionnels en cette période de l'année s'ajoute le grand forum de la conférence sur la

sécurité et la coopération en Europe. Avant de rencontrer, à Helsinki, les représentants de l'Europe de l'Est, les dirigeants de plusieurs pays occidentaux cherchent une fois encore à coordonner leurs positions.

● EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE, M. Wilson s'entretient à Hambourg ce jeudi 24 juillet avec M. Schmidt. Ils devraient parler des perspectives pour l'Europe après la C.S.C.E., mais aussi de l'énergie et des matières premières et des possibilités d'accroissement des exportations britanniques en Allemagne.

Vendredi soir et samedi matin à Bonn, le chancelier et M. Giscard d'Estaing tiendront l'un des deux « sommets » annuels prévus par le traité de l'Élysée de 1963. Les conversations porteront surtout sur la relance des économies européennes et sur l'harmonisation des mesures conjoncturelles.

Les questions de la défense européenne, et en particulier le problème du stationnement en Allemagne et de l'utilisation éventuelle des fusées nucléaires Pluton seront-elles abordées ? M. Klaus Boelling, secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'information, a indiqué que ce n'était pas « un sujet d'actualité immédiate entre la France et l'Allemagne ». Il n'a pas exclu cependant l'hypothèse que cette question soit discutée « en marge » des conversations.

Après avoir reçu le président de la République française, M. Schmidt s'entretiendra avec M. Ford. En route pour Helsinki, le président des Etats-Unis, fera étape en Allemagne samedi et dimanche.

● EN FINLANDE, la conférence sur la sécurité et la coopération

se tiendra du 30 juillet au 1^{er} août. La phase des négociations est achevée (voir page 2 les extraits de l'acte final). Les chefs d'Etat ou de gouvernement consacreront le travail des experts et des diplomates. Ils profiteront de l'occasion pour prendre entre eux de multiples contacts. Ainsi le président Ford compte s'entretenir à deux reprises avec M. Brejnev, afin notamment de préparer le prochain voyage aux Etats-Unis du secrétaire général du parti communiste soviétique. Avant la conférence d'Helsinki, le président Ford aura fait un

séjour non seulement en Allemagne fédérale, mais aussi en Pologne (les 28 et 29 juillet). Après la conférence, il se rendra en Roumanie (les 2 et 3 août) et en Yougoslavie (les 3 et 4 août).

● EN ROUMANIE, M. Chirac commence ce jeudi une visite officielle qui durera jusqu'au 28 juillet. Le premier ministre français examinera avec les dirigeants de Bucarest les orientations d'un programme décennal de coopération entre les deux pays.

(Lire nos informations page 22.)

Pluton, ou les vertus de l'ambiguïté

par JACQUES ISNARD

Le missile nucléaire tactique Pluton n'équipe pas encore la totalité des six régiments d'artillerie désignés pour le recevoir ; mais, dès à présent, il met en évidence l'ambiguïté de la politique française de défense. Moins par ses caractéristiques ou ses performances, qui peuvent inquiéter les pays voisins, par exemple la République fédérale d'Allemagne soucieuse de n'être point une cible, que par son existence même et sa finalité au sein d'une panoplie de dissuasion demeurée, à ce jour, indépendante dans son emploi.

Le premier ministre répète que la ligne de conduite de la France vis-à-vis de ses alliés n'a aucunement changé depuis son retrait de l'OTAN. Mais il est contraint d'admettre, dans le même temps, que ni la France ni ses alliés n'ont pris encore la mesure exacte de la contribution du Pluton à une défense européenne. L'opposition dénonce une arme qui pourrait fournir le détachement d'une guerre nucléaire en Europe. De leur côté, les militaires français reconnaissent que le Pluton est destiné à illustrer la fermeté de la résolution française, face à un adversaire éventuel, avant le recours ultérieur aux armes stratégiques.

Des responsables ouest-allemands et français se sont opposés récemment, les uns pour affirmer qu'il existe bien des conversations entre les deux pays sur le Pluton, les seconds pour le nier et avancer même que de telles discussions, si elles survenaient, ne changeraient en rien la doctrine d'emploi.

(Lire la suite page 3.)

EN « MODULANT » SON AIDE

L'Etat veut accélérer la concentration des chantiers navals

Deux grands groupes sont envisagés

Dans la déclaration qu'il a faite, le 23 juillet, devant le conseil des ministres, M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat aux transports, a confirmé l'intention du gouvernement d'accélérer la concentration des grands chantiers navals français. Cette concentration, largement amorcée au cours des dernières années, devrait aboutir à la création de deux grands groupes.

Le premier comprendrait les Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) et Dubigeon-Normandie (Nantes), et éventuellement les Ateliers et Chantiers du Havre ; le second rassemblerait les Chantiers de La Ciotat, les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (La Seyne) et les Chantiers de France-Dunkerque.

Cette concentration, dont on souligne qu'elle ne prendrait pas forcément l'allure d'une fusion, pourrait être réalisée d'ici à la fin de l'année. Les pouvoirs publics souhaitent l'accélérer en « modulant » l'aide financière importante qu'ils accordent aux grands chantiers.

L'effondrement du marché des frets pétroliers et l'inflation ont, depuis 1973, fortement bousculé les constructeurs de navires un peu partout dans le monde. Leur chute a été d'autant plus dure qu'ils avaient auparavant connu plusieurs années de grande prospérité. La réouverture du canal de Suez ne peut qu'accroître leurs inquiétudes. Plusieurs commandes de pétroliers ont été annulées : soixante-dix selon un courtier londonien, représentant quelque 20 millions de tonnes.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

(Lire la suite page 18.)

SAINT-BARTHÉLEMY, L'ILE OUBLIÉE

Au cours du voyage qu'il accomplira, du 25 juillet au 4 août, dans les départements français d'Amérique, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, doit se rendre dans l'île de Saint-Barthélemy. Sur ce rocher d'origine volcanique, qui a pour capitale le port de Gustavia (Saint-Barthélemy, avec la partie française de l'île franco-hollandaise de Saint-Martin, forme une sous-préfecture de la Guadeloupe), vivent quelque deux mille cinq cents Français, blancs pour la plupart. Au mois de juin dernier, Gustavia a connu pendant plusieurs semaines une agitation née d'un désaccord entre, d'une part, la municipalité et les autorités préfectorales et, d'autre part, les commerçants soutenus par une partie de la population (« Le Monde » des 22-3 juin et du 18 juillet). Aggravées par plusieurs autres événements, ces dissensions aboutirent à des incidents sans conséquences graves mais qui provoquèrent une grande émotion dans cette

île lointaine. Les Saint-Barthés eurent droit, en particulier, à un impressionnant déploiement de forces de l'ordre.

M. Daniel Blanchard, conseiller général de la Guadeloupe, élu de Saint-Barthélemy (apparenté aux républicains indépendants), craignant que M. Olivier Stirn, lors de son passage, ne rencontre que des personnalités favorables à l'administration, a adressé au secrétaire d'Etat, mardi 22 juillet, un télégramme lui proposant de recevoir, en marge des invitations officielles, une délégation d'habitants de Saint-Barthélemy soucieux de lui exposer leurs difficultés.

Un de nos lecteurs originaire de l'île, médecin exerçant en métropole, nous raconte ci-dessous l'histoire peu connue de Saint-Barthélemy, l'île longtemps ignorée, sinon oubliée, des Français. Dans un second article, il traitera de Saint-Barthélemy au présent.

I. — Des Normands sous les tropiques

par STÉPHANE LÉDÉE

Presque une anomalie. En tout cas une exception, une curiosité. Tant par sa végétation, qui évoque plutôt celle des côtes de la Bretagne, que par sa population, presque exclusivement blanche, cette île n'a rien à faire sous les tropiques. Qui sont ces Saint-Barthés ? Comment cette communauté de travailleurs français a-t-elle pu s'accrocher à ce rocher de 28 kilomètres carrés ? C'est une très longue histoire.

Si l'île de Saint-Barthélemy est aujourd'hui partie intégrante de la République, elle ne le doit pas à la sollicitude des premiers gouverneurs français, mais bien plutôt à la tenacité des pionniers. Ils durent non seulement défendre leur terre contre les Anglais, mais aussi faire front contre la couronne de France quand celle-ci tenta de se débarrasser de cette possession, dès lors qu'elle ne présentait plus d'intérêt stratégique.

1626 — la France occupe l'île de Saint-Christophe (proche de Saint-Barthélemy, aujourd'hui anglaise et connue sous le nom de Saint-Kitts). Dans les parages, la lutte est acharnée entre la flotte de Sa Gracieuse Majesté et celle de Richelieu. « grand maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France », qui a passé contrat avec des capitaines flibustiers des Antilles.

Ce n'est qu'en 1648 que ces corsaires découvrent que l'île déserte voisine de Saint-Barthélemy dispose d'un excellent havre leur permettant de faire relâche et de se mettre à l'abri de l'Anglais. Le général de Poincy, gouverneur

de l'île de Saint-Christophe, y dépêche une petite colonie. Elle sera, quelques années plus tard, massacrée par les Caraïbes (ce peuple qui occupait les petites Antilles à l'arrivée des Européens et dont il ne reste pratiquement rien). Est-ce en souvenir de ce premier massacre que le port prit le nom de

« Carnage » — qui deviendra progressivement « Carénage » ? En choisissant ce mot, les premiers Français avaient fait preuve d'une triste intuition.

On signe la paix avec les Caraïbes, et une seconde vague de colons est débarquée sur l'île par le même général de Poincy en 1659.

(Lire la suite page 6.)

Soljénitsyne

L'archipel du Goulag

Seuil

Tome 1 : L'arrestation et la déportation
Trad. du russe par J. Lafond, J. Johannek, R. Marichal, S. Oswald et N. St. uve.
448 pages 29 F

Soljénitsyne

L'archipel du Goulag

Seuil

Tome 2 : La vie quotidienne dans l'archipel.
Trad. du russe par G. et J. Johannek et N. Struvé. 512 pages 32 F
Rappel : Des voix sous les décombres 296 pages 27 F

soljenitsyne



Mémoires 1953/1974. Un écrivain contre le pouvoir : 20 ans de combats...
Traduit du russe par R. Marichal
544 pages 45 F

AU JOUR LE JOUR

Le charme et le degré

Les problèmes vinicoles seraient peut-être moins aigus si l'on ne s'obstinait à juger les vins au degré d'alcool. Juge-t-on le charme d'une femme aux kilos ?

Les vins qui ont le plus de charme sont les plus légers, les plus fragiles, comme le txakoli du Pays basque, le ribeiro de Galice, le vinho verde du Portugal, et comme ce petit vin de Garonne dont je me presse de boire les dernières bouteilles avant les prochaines vendanges, car, pareil à toutes les choses qui ont vraiment du prix, il ne se garde pas.

ROBERT ESCARPIT.